

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance du 8 octobre 2020**

**Délibération n° 2020/500**

### **PÔLE GARE DE VAL DE FONTENAY**

### **DOSSIER D'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** le code de l'environnement (notamment les articles L123-1 et suivants et R123-1 et suivants, L126-1 et suivants et R126-1 et suivants) ;
- VU** l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) approuvé par le Conseil régional d'Île-de-France lors de sa séance du 18 octobre 2013 et par l'Etat par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013 ;
- VU** le Plan de déplacement Urbain d'Île-de-France approuvé par le Conseil régional d'Île-de-France lors de sa séance du 19 juin 2014 ;
- VU** le Plan Régional en faveur de la Mobilité Durable (PRMD) approuvé par le Conseil régional d'Île-de-France en sa séance du 19 juin 2014 ;
- VU** le contrat de projets Etat Région 2015-2020 d'Île-de-France approuvé par le Conseil régional d'Île-de-France le 18 juin 2015 et signé le 9 juillet 2015 ;
- VU** la délibération n°2017/014 du Conseil d'Île-de-France Mobilités du 11 janvier 2017 relative à l'approbation du Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) et des modalités de la concertation du projet de pôle de Val de Fontenay ;
- VU** la délibération n°2017/148 du Conseil d'Île-de-France Mobilités du 22 mars 2017, ayant approuvé la convention de financement des études préliminaires du pôle de Val de Fontenay ;
- VU** la délibération n°2017/425 du Conseil d'Île-de-France Mobilités du 28 juin 2017, relative à l'approbation du Bilan de la Concertation du pôle de Val de Fontenay ;
- VU** la délibération n°2020/292 du Conseil d'Île-de-France Mobilités du 8 juillet 2020, relative à l'approbation du Schéma de Principe du pôle de Val de Fontenay ;
- VU** le rapport n°2020/500 et 501 ;
- VU** l'avis de la commission des investissements du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1 :** approuve le Dossier d'Enquête d'Utilité Publique du pôle gare de Val de Fontenay ;

**ARTICLE 2 :** demande aux collectivités locales et aux opérateurs, maîtres d'ouvrages d'aménagements vélos, à revoir les besoins de stationnement vélos selon des estimations basées sur les estimations post crise du COVID19, à construire des projets ambitieux pour accueillir un maximum de vélos en gares au regard des besoins et à mettre en place des mesures conservatoires, notamment des réserves foncières, pour adapter aisément l'offre à la pratique croissante du vélo dans les mois et les années à venir ;

**ARTICLE 3 :** autorise le directeur général à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de la délibération.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs d'Île-de-France Mobilités.

La présidente du Conseil  
d'Île-de-France Mobilités



Valérie PÉCRESSE